



ARRÊTÉ

Année 2021 N° 041 /MJL/DC/SGM/DSPJ/SA/038SGG21

**PORTANT NOMINATION DE MAGISTRATS POUR
ASSISTER L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DU
BENIN,**

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA
JUSTICE ET DE LA LEGISLATION,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature, telle que modifiée et complétée par la loi n°2019-12 du 25 février 2019 ;
- vu** la loi n° 97-020 du 17 juin 1997 fixant les conditions de l'exercice en clientèle privée des professions médicales et paramédicales ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation, et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n° 2019-500 du 13 novembre 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Ordre national des pharmaciens du Bénin ;
- vu** la lettre n° 1159/MS/DC/SGM/CJ/SA en date à Cotonou du 11 mai 2021 relative à la désignation de deux magistrats,

ARRÊTE

Article premier

Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n° 2019-500 du 13 novembre 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Ordre national des pharmaciens du Bénin, les magistrats dont les noms suivent sont nommés pour assister le Conseil national de l'Ordre :

Titulaire

AZODOGBEHOU Souhannou Gutemberth Adelain Armel

Suppléant

GBEDJI Sètchégbé Alexandre Desville

Article 2

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 JUIN 2021



Severin Maxime Quenum
Severin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : Original (01) - SGG (01) - AN (02) - HCJ (02) - CS (02) - CC (02) - Cabinet (01) - SGM (02) - DSPJ (02) - PCA/Abomey (02) - PCA/Cot.(01) - JORB (01) - Intéressés (02).